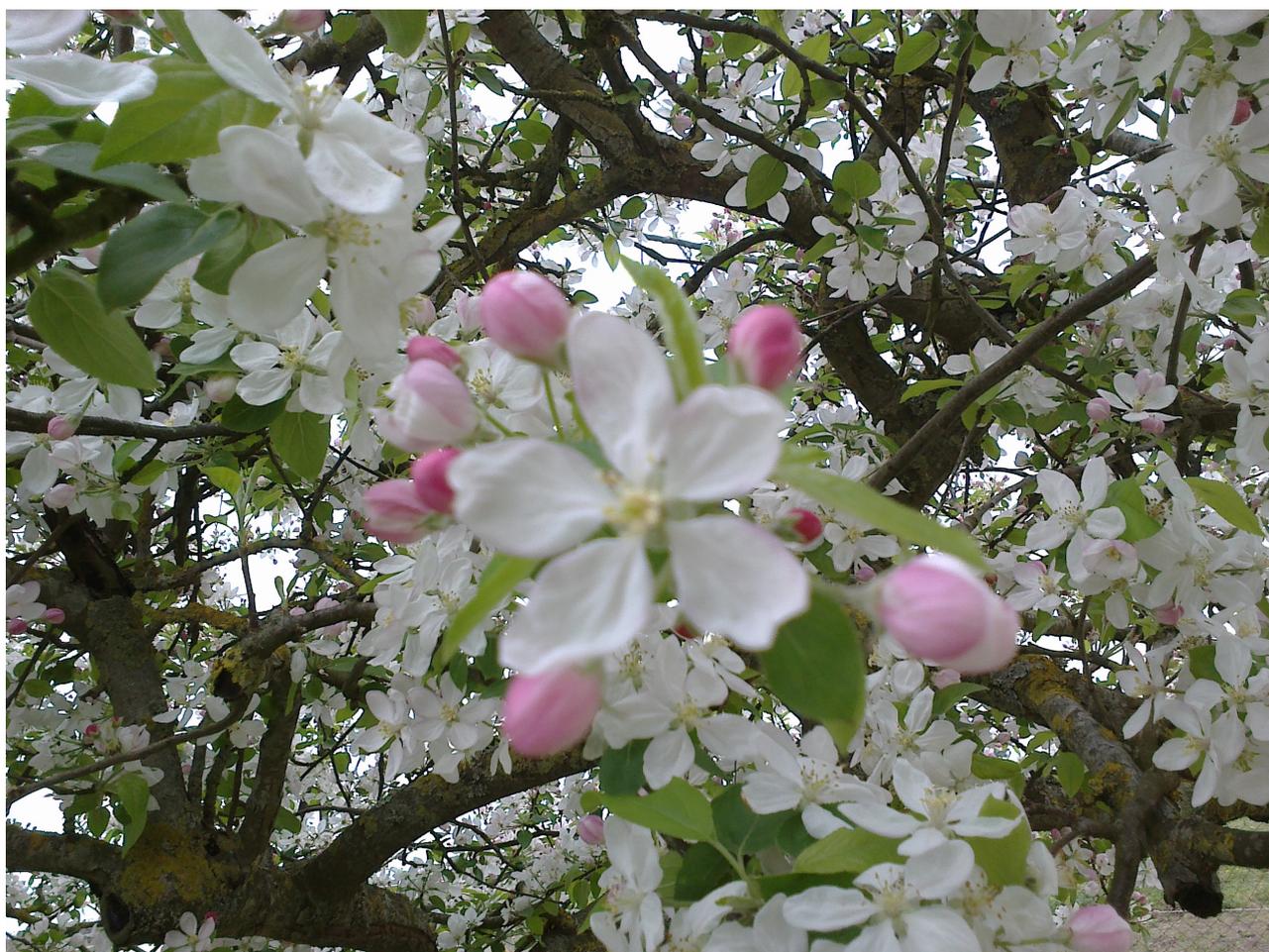




Mai 2015

N° 22



Page 2 à 3

Le mot du maire

Page 4

Infos travaux

Page 5 à 8

Infos

Page 9

Civisme

Page 10 à 11

Info

Page 12 à 14

Zoom

Page 15 à 17

Vie
associative
et sportive

Page 18

Infos utiles

Page 19 à 20

Le vote des
femmes

Le Petit Mesnacais

Dépôt légal N°1696646

Le comité de rédaction : E.DANGER/F.DELMAS/D.GOIS/S.JULIEN/N.ROBBE/L.ROTURIER



Le mot du Maire



Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations concernant le Conseil Municipal et les associations ainsi que les éclaircissements, renseignements, échos et événements relatif à la vie de notre commune, ceci grâce au travail formidable de toute l'équipe de rédaction du Petit Mesnacais. Merci à toute l'équipe pour ce fastidieux et précieux travail.

Déjà début Mai, le temps passe vraiment trop vite.... Tous nos budgets (voir pages suivantes) ont été votés et acceptés par le Conseil Municipal, avec cette année aucune augmentation des taxes malgré une conjoncture défavorable (baisse des aides de l'état, participation financière au FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal), etc...

Je profite, suite aux différents votes, pour vous informer que le Conseil Municipal en concertation avec les services compétents de l'administration réfléchi afin de trouver la meilleure solution pour percevoir les retards importants concernant les paiements de la taxe d'assainissement. Cette somme est très importante à mes yeux et il nous faut trouver des solutions afin d'éviter que ce soit le budget de la commune qui « comble » ces retards. Nous allons également procéder dans les mois à venir, au contrôle obligatoire des branchements de l'assainissement faits ou pas encore réalisés, afin que nous soyons dans la légalité avec la réglementation sur l'eau.

Malgré cela nous allons tout de même réaliser deux projets importants :

- Le premier est la réfection du sol de notre gymnase devenu complètement obsolète et dangereux pour la pratique du sport (30 ans de bons et loyaux services)
- Le second est la création d'un vestiaire avec douche et sanitaires obligatoires pour nos salariés suite aux différentes visites de contrôle du cabinet assermenté.

J'espère, avec les membres du Conseil Municipal que les travaux d'agrandissement de la lagune de Vignolles et de l'assainissement du lieu dit « Les Fosses » pourront commencer cette année, les dossiers ont été déposés début Avril auprès des différents organismes compétents et décideurs.

Nous avons recruté Gilles FEUNET en CAE de 24 heures par semaine depuis le début Avril pour compléter notre équipe sur le terrain afin de réaliser tous nos travaux plus sereinement.

Vous allez découvrir dans les pages suivantes, l'arrivée du tracteur tondeuse financé en partie par l'organisme pour l'aide au handicap, matériel très apprécié par Christophe MARCHIVES qui l'utilisera principalement, vous verrez le véhicule utilitaire (KANGOO) financé en grosse partie par les entreprises qui ont participées à ce beau projet pour une commune de moins 500 habitants. Merci à tous les financeurs et partenaires pour cet important soutien.

Certains aménagements et travaux ont pris un peu de retard, mais seront réalisés dans les prochains mois, je veux parler des containers, des modifications de circulation dans nos chemins communaux, l'aménagement du cimetière.....etc...

Vous pouvez toujours venir découvrir, jusqu'au début juin, l'exposition des œuvres de Christiane Danger « un art à part » à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, la salle de mariage, le secrétariat ainsi que dans le bureau du Maire.

Remerciements sincères aux bénévoles de nos associations qui organisent différentes manifestations avec succès et passion pour le plaisir soit sportif pour certains ou pour le bien être de tous sur la commune.

D.GOIS



ASSAINISSEMENT

Dans le cadre des travaux d'extension de l'assainissement des Fosses et la réhabilitation des lagunes à Vignolles, il a été demandé une subvention auprès du conseil général et de l'Adour Garonne.

REFECTION DU SOL DU GYMNASSE

Dans le cadre des travaux de réfection du sol du gymnase, coût des travaux est estimé à 43001 euros H.T. mais plusieurs subventions ont été demandées (aides du Conseil Général, de la Député, de l'Etat et de la Région.)

MAIRIE

Les éclairages de la mairie (accueil et bureau du maire) ont été changés afin de permettre un meilleur éclairage et une diminution de la consommation électrique (ampoules LED).

SERVICES TECHNIQUES

Pour se mettre en conformité avec la loi, le conseil municipal a décidé de créer des vestiaires pour ses employés communaux ; 4 devis ont été demandés et la proposition de l'entreprise Vézinat a été retenue pour un montant de 26764.16 euros.

DETECTEUR DE FUMEE

Pour permettre à l'ensemble de la population de se mettre en conformité avec la loi n°2010-238 du 9 mars 2010 sur la présence d'au moins un détecteur de fumée dans chaque habitation à compter du 8 mars 2015, le conseil municipal a offert à chaque foyer un détecteur de fumée aux normes CE.

Ceux qui l'ont réceptionné sont ravis du geste de la commune.

AVIS AUX RETARDATAIRES :

Pour ceux qui n'ont pas encore récupéré leur détecteur de fumée, vous pouvez toujours vous déplacer pour le récupérer aux horaires d'ouverture de la mairie.



DESSERTE LGV 2017

Le conseil municipal soutient l'Amicale des Maires pour que les engagements de desserte de la LGV en 2017 soient respectés.

ENTRETIEN DE LA MAIRIE

Afin de dégager du temps aux employés des services techniques, il a été décidé d'avoir recours à une entreprise de nettoyage, 3 fois par semaine pour faire le ménage de la mairie et de la salle des fêtes pour un montant mensuel de 426 euros HT.

PHOTOCOPIEUR

La mairie a dû s'équiper d'un nouveau photocopieur. Cette location coûte 80 euros de plus par trimestre pour un outil indispensable et plus performant. Ce changement fut impératif dans la mesure où la commune ne disposait plus d'aucune maintenance avec l'ancien fournisseur.



Infos

BUDGET

Le compte administratif de l'année 2014 a été approuvé par le conseil municipal à l'unanimité.

Le résultat de clôture laisse apparaître un excédent de 123 303.09 euros.

Le budget annexe de l'assainissement dégage également un excédent de 23 910.38 euros et a été approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

TAXES

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter la taxe d'habitation et la taxe foncière. Les taux restent donc inchangés :

Taxe d'habitation : 10.70%

Taxe foncière (bâti) : 19.38%

Taxe foncière (non bâti) : 61.44%

La taxe des ordures ménagères n'a, elle non, plus pas été augmentée. Son taux reste à 19.72%.

RECEPTION DU TRACTEUR TONDEUSE

Afin de faciliter le travail de tonte de M.MARCHIVES Christophe, la commune a investi dans un tracteur tondeuse KUBOTA. Cet achat a été en partie financé par la fiphfp (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapés dans la Fonction Publique).



RECENSEMENT

Le maire et le conseil municipal remercient les habitants pour l'accueil chaleureux qu'ils ont réservé à Annabelle lors du recensement de cette année.

RECRUTEMENT

Vous aurez bientôt l'occasion de croiser Gilles FEUGNET nouvellement recruté aux services techniques de la commune suite aux besoins dûs à la charge de travail. Il a été recruté à hauteur de 24h/semaine dont 22 prises en charge à 70% par l'Etat et le reste par la commune soit les deux heures restantes + les 30% en contrat CAE.



SALLE DES FETES

Suite aux demandes répétées des usagers de la salle des fêtes un micro-ondes a été installé dans la cuisine.

PARCELLE

Suite à un accord entre un administré et la commune, celle-ci a cédé à titre gratuit une parcelle de 124 m² rue des Pierrières. Il s'agit d'une simple petite bande de terrain située entre la parcelle de l'administré et le poste de relèvement. La totalité des frais sont pris en charge par l'acquéreur.

PHOTOS AERIENNES DE LA COMMUNE

Prochainement, des photos de vues aériennes des principaux hameaux de notre commune vont être réalisées par une entreprise pour un coût de 440 euros.

Une exposition sera présentée dans les locaux de la mairie avec possibilité d'achat.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Société de chasse	600 euros
Comité des fêtes	600 euros
AL Basket Mesnac	600 euros
Malissmiss	600 euros
Chambre des Métiers	145 euros
Info 16	210 euros



(centre d'informations pour les jeunes, les adultes, les familles)

ADMR	300 euros
------	-----------

(Association de Services à la personne)

France Alzheimer	150 euros
------------------	-----------

AFM	150 euros
-----	-----------

(Téléthon)

Les restos du cœur	150 euros
--------------------	-----------

La ligue contre le cancer	150 euros
---------------------------	-----------



SUBVENTION ECOLE PAUL GARANDEAU DE CHERVES RICHEMONT

La commune a décidé de participer financièrement au voyage de fin d'année de l'école primaire Paul Garandeau pour un montant de 270 euros pour les enfants de la commune (représentant 15 euros par enfant de la commune de Mesnac).

ANIMAUX

Suite à différentes plaintes d'habitants de la commune nous vous rappelons qu'un arrêté relatif à la circulation et la divagation des chiens ainsi qu'un arrêté relatif à la lutte contre les aboiements de chiens sont consultables en mairie.

Il est expressément défendu de laisser divaguer les chiens sur la voie publique, seuls et sans maître ou gardien. Le non-respect de cette prescription sera sanctionné par une amende de 38 euros.

Les propriétaires de chiens sont tenus de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Le non respect de cette prescription sera sanctionné par une amende de 68 euros.



BRUITS DE VOISINAGE (arrêté préfectoral du 20 avril 1999)

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes:

- Jours ouvrables: 8h30/12h00 14h30/19h30
- Samedi: 9h00/12h00 15h00/19h00
- Dimanche: 10h00/12h00



Download from Dreamstime.com

ASSAINISSEMENT

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de jeter dans la cuvette des WC lingettes et autres même les lingettes spéciales toilettes sont interdites car elles s'enroulent autour des pompes de relevage et empêchent leur bon fonctionnement. Seul le papier toilette est autorisé.



LITIGES

Pour tous litiges concernant le travail, les faits ou tout autre problème dans la commune, merci de vous adresser directement à la mairie plutôt que d'importuner les agents communaux en activité qui ne sont là que pour faire leur travail.

FRELON ASIATIQUE

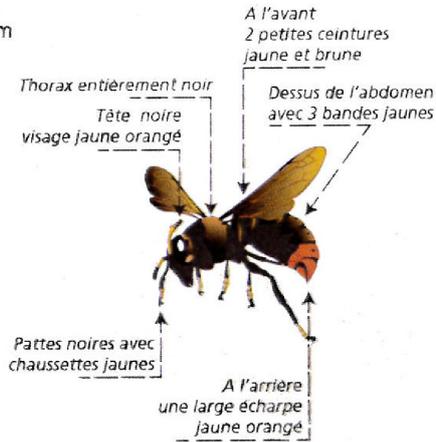
CARACTÉRISTIQUES

Taille des ouvrières de 1.7 cm à 2.2 cm
 Taille de la reine de 2.2 cm à 3 cm

- la couleur dominante est noire
- le quatrième segment est orangé
- les pattes noires, sont jaunes à l'extrémité



PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION



FRELON EUROPEEN

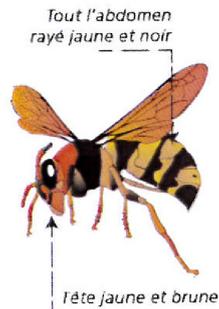
CARACTÉRISTIQUES

Taille des ouvrières de 1.8 cm à 2.5 cm
 Taille de la reine, 4 cm

- la couleur dominante est jaune
- les pattes sont brunes



PAS DE PRISE EN CHARGE DE LA DESTRUCTION



LES DIFFÉRENTES PHASES DU PLAN :

- De mi-février à mi-avril : piégeage des fondatrices
- De mars à octobre : signalement des nids
- De avril à fin octobre : détruire les nids et / ou les signaler
- De octobre à novembre : piégeage des fondatrices



RENSEIGNEMENTS ET SIGNALEMENTS DE NID

CHARENTE

site internet : www.cg16.fr
 mail : frelon@cg16.fr
 téléphone : 05 16 09 50 21



Déclaration préalable de travaux : dans quels cas ?

Définition : La déclaration préalable est obligatoire pour des travaux de faible importance qui ne nécessitent pas de permis de construire. Cette formalité permet à l'administration de vérifier que le projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur.

La [déclaration de travaux](#) est obligatoire avant de :

- construire ou agrandir un bâtiment d'une surface supérieure à 5 m² et inférieure ou égal à 20 m², (abri de jardin)
- modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, serre, [aménagement des combles](#), piscine, [panneaux solaires](#), ouverture de fenêtre....)
- changer la destination d'un bâtiment : transformation d'un local commercial en local d'habitation. Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.

Délai : 1 mois (si dossier complet)

Validité : 2 ans

Les terrasses ou plates-formes de plain-pied sont dispensées de toute formalité.

Où s'adresser :

À la mairie de la commune



MANIFESTATIONS

INAUGURATION DE LA SCULPTURE

Samedi 7 mars 2015 le maire et le conseil municipal se sont réunis avec l'association Julienne Métiers D'art et Tourisme afin d'inaugurer la sculpture Fire Dance réalisée par Khristina YOSIFOVA (artiste bulgare) lors du 8^{ème} symposium de sculpture contemporaine de septembre 2012 qui avait pour thème le feu.



1^{er} MAI

Le comité des fêtes a organisé son traditionnel 1^{er} mai offert à tous les habitants de la commune. Le brin d'aillet et le brin de muguet étaient de la fête.

CEREMONIE DU 8 MAI

Pour les 70 ans de la fin de la deuxième guerre mondiale quelques habitants de la commune se sont réunis autour du monument aux morts. Après le dépôt de gerbe et le traditionnel discours, quelques enfants ont lu un poème.





MANIFESTATIONS

INAUGURATION DE LA VOITURE

Vendredi 13 mars 2015 la municipalité a réuni l'ensemble des entreprises ayant donné leur accord pour que le véhicule utilitaire communal soit porteur de leur publicité. 16 entreprises dont 4 de Mesnac ont participé à l'achat du véhicule. La société EdiPublic représentée par son directeur M. Christophe TALBOT et son commercial M. David PIQUAND ont remis les clés à M. le Maire.



Afin de remercier ces différentes entreprises nous vous les présenterons régulièrement dans les futurs Petit Mesnacais.

En voici trois.



Entreprise familiale créée par M. FIRMIN Raymond il y a environ 45 ans.

M. FIRMIN Didier entre dans l'entreprise en septembre 1985.

L'entreprise devient une SARL en 1988.

Changement de locaux en 1992 pour s'installer dans la Z.A. des GODINIERES 17160 MATHA.

M. FIRMIN prend la gérance en 1995 pour une évolution en EURL en 2010.

Secteur d'activités : fermeture de la maison et protection solaire, fenêtres PVC alu bois, volets battants PVC alu bois, volets roulants PVC alu, portail alu PVC, stores intérieurs et extérieurs, automatismes.

Nous faisons aussi parti du réseau National Storistes de France depuis 2001.



Jean-Marc GRANGER

Le Globe est un établissement historique de la place François 1er qui a changé de nom au fur et à mesure du temps. Sur la photo de 1912 (qui est notre set de table), il s'appelait Le Grand Café du Chalais, puis le Trois Etoiles, puis le Napoléon...

Aujourd'hui Le GLOBE vous propose des menus allant de 11.50 euros à 14.90 euros mais aussi une carte variée afin de vous faire découvrir nos diverses spécialités.

A Cognac, Le Globe c'est aussi un service traiteur où toute une équipe vous propose son savoir faire dans l'organisation de buffets, de repas, de cocktails de mariages ou autres réceptions contemporaines.

Selon vos envies, nous nous adaptons et nous sommes en mesure de vous proposer des bouchées variées évolutives 100% maison, salées et sucrées, des plats chauds ou froids, des cocktails, des vins fins...

Notre objectif : vous permettre de réaliser vos souhaits et de contribuer à la réussite d'un moment d'exception.

Sur Le Globe et même bien plus loin... dégustez vos envies !

BP Bâtiment vous accompagne, grâce à ses 35 ans d'expérience en maçonnerie, taille de pierre, couverture et rénovation, tout au long de votre projet, et vous donne de nombreux conseils techniques utiles.

La réactivité de nos devis gratuits vous permet d'étudier vos travaux dans les plus brefs délais.



Vie associative et sportive

COMITE DES FÊTES

Les dernières manifestations et celles à venir :

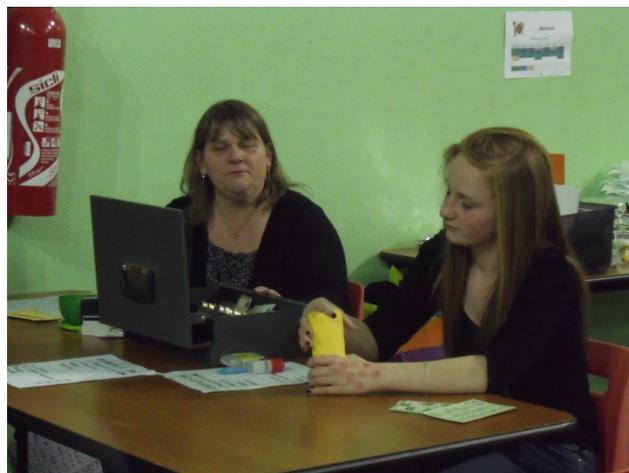
- Un grand succès lors du dernier loto le 30 mars 2015 au gymnase de Vignolles qui a réuni 267 convives.
- Une quarantaine de personnes se sont retrouvées à la salle des fêtes le 1^{er} mai 2015 pour apprécier les très bons brins d'aillet plantés par Michel accompagnés des pâtés confectionnés par Mr BEAU (traiteur de la commune). Les différents vins ont fait couler le tout ! Dommage que les gens de la commune ne viennent pas à cette petite collation conviviale car se serait l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants et ainsi mieux se connaître.
- La brocante est programmée le 30 mai 2015 autour ainsi qu'à l'intérieur du gymnase.
Prix du mètre linéaire : 1.50 euros intérieur ou extérieur.
N'hésitez pas à vous inscrire auprès de Michel.

Tarifs location petit matériel :

- Friteuse : 30 euros
- Percolateur (100 tasses) : 30 euros
- Ensemble de couverts (pour 1 personne) : 1 euro
- Ensemble vaisselle : 10 euros
- Tonnelle : 20 euros

Contact :

Michel VAN BOHEMEN : 05.45.83.12.48



Vie associative et sportive

BASKET

Belle saison 2015 pour nos deux équipes du club

Les benjamins n'ont plus perdu un seul match depuis fin novembre, et de ce fait, ils ont repris la tête du championnat pour aller chercher le titre charente bien mérité.

Merci aux deux entraîneurs-coachs et aux onze enfants pour leur acciduité tout au long de l'année.

Leurs dernières victoires depuis janvier :

Soyaux/ALM : 35-58

Mansle/ALM : 43-54

ALM/Soyaux : 84-26

ALM/Mansle : 47-41

ALM/Angoulême : 68-54

ALM/Valéchéel : 79-10

Angoulême/ALM : 43-55

Valéchéel/ALM : 41-50

Les séniors vont manquer une fois de plus et pour peu, comme chaque année, cette 1ère place synonyme de montée en régionale.

Seulement deux défaites depuis les matchs retour, ils s'accrochent à cette 2ème place du championnat. C'est bien dommage qu'ils ne soient pas plus dans ce groupe ce qui permettrait de mieux travailler aux entraînements et d'avoir une plus grande rivalité...Mesnac va tenter la montée à Cerizay le dimanche 7 juin en jouant la poule finale des seconds des 4 départements de Poitou Charentes. Le vainqueur accédera à la montée.

Depuis janvier:

Jarnac/ALM : 46-71

Soyaux/ALM : 77-55

ALM/Moulidars : 94-87

ALM/Barbezieux : 84-59

ALM/Ruelle : 86-71

ALM/La Couronne :94-57

Puymoyen/ALM : 78-54

Leroy/ALM : 51-59

Angoulême/ALM : 53-88

ALM/Jarnac : 101-56

Le Club est à la recherche, pour la saison prochaine d'enfants nés entre 2001 et 2004, ainsi que des séniors.

Contact :

Corinne SUIRE

05.45.36.52.69/09.54.56.05.10



Vie associative et sportive

MALISSMISS

Nous avons organisé le vendredi 17 avril une assemblée générale extraordinaire suite à la démission de notre Présidente Madame DEGENNE Angélique.

Le nouveau bureau se compose de :

Présidente : Mme LABBE Jennifer

Secrétaire : Mme VOZEL Virginie

Trésorière : Mme JULIEN Sandrine

Membres : Mme DELHOMME Laurie

Rappel des horaires :

Cours danse fitness : lundi 19h30-20h30

Cours renforcement musculaire : vendredi 19h30-20h30

Cours Malisséveil : samedi 10h30-11h30

Rappel des tarifs :

1 cours : 85 euros/an

2 cours : 130 euros/an

A la séance : 4 euros

Contact :

Malissmiss.mesnac@orange.fr

Société de chasse

Il y avait 12 plans de chasse attribués pour l'année, et la société les a effectué tout au long de la saison de chasse.

Les deux dernières datant de février ont permis de tuer un mâle et une femelle chevreuils.

Le banquet du 7 mars a réuni 98 convives à la salle des fêtes. Ils ont pu apprécier les bons petits plats tout en passant une agréable soirée avec l'animation musicale proposée par Mathieu.

Contact :

Patrice VIROULAUD

05.45.82.50.06

Loïc JULIEN



MAI

- Samedi 30 mai : brocante organisée par le comité des fêtes.

JUIN

- Samedi 13 juin : tournoi basket séniors.
- Vendredi 19 juin : Assemblée générale du basket 19h.

SEPTEMBRE

- Samedi 5 septembre : concours de pétanque organisé par le comité des fêtes.



A partir du 17 juin 2015 vous pourrez venir voir une exposition de peinture réalisée par Mr ANCELLIN à la mairie



ETAT CIVIL

DECES

Madame PHILIPPON Jane Andrée née TERRACHER, née le 2 juin 1938 à St Sulpice de Cognac, décédée le 17 janvier 2015 à Chateaubernard.

Madame ROY Jeanne née MAILLOUX, née le 30 septembre 1925 à Cherves Richemont, décédée le 13 février 2015 à Chateaubernard.

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles

MARIAGE

Madame TOURANCHEAU Sandrine et M COUDRET Francis le 25 avril 2015

Nous présentons nos sincères félicitations aux jeunes mariés.

Horaires d'ouverture de la mairie

Lundi 10h - 12h 14h - 18h
Mercredi 13h30 - 18h
Jeudi 10h - 12h
Vendredi 10h - 12h 13h30 - 18h

Tél : 05.45.83.26.74

Mail : commune.mesnac@wanadoo.fr

Site internet : www.mesnac.fr





29 avril 1945 : aux urnes citoyennes !

1944 : les femmes obtiennent le droit de vote

Près d'un siècle après l'adoption du suffrage universel masculin, l'ordonnance du 21 avril 1944 donne finalement le droit de vote aux femmes. Le suffrage "universel" prend alors enfin tout son sens. C'est un amendement de François Grenier qui tendra à imposer le droit de vote des femmes dans un texte qui ne se limitait qu'à leur seule éligibilité.

L'article premier de l'ordonnance de 1944 prévoit la convocation d'une Assemblée constituante "élue au scrutin secret par tous les Français et Françaises majeurs". L'article 17 stipule **que "les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que les hommes"**.



Les revendications pour le droit de vote des femmes ne sont apparues qu'au début du XXème siècle. Et le combat a trouvé toute sa légitimité durant la Seconde Guerre Mondiale. Période durant laquelle les femmes ont dû travailler, participer à l'effort de guerre tout en continuant à s'occuper de leur maison et de leur famille, alors que les hommes étaient partis au front. Ces revendications sur le droit de vote étaient à l'origine du combat des suffragettes* qui se battaient contre l'exclusion civique des femmes.

La France est l'un des derniers pays d'Europe à avoir accordé le droit de vote à ses citoyennes.

Un droit accordé plus tôt dans d'autres pays

La France n'accorde le droit de vote aux femmes qu'à la fin de Seconde Guerre mondiale alors qu'elles pouvaient déjà voter dans de nombreux pays : en Allemagne dès 1919, en Espagne, en Turquie dès 1931. En Grande Bretagne, ce droit a été accordé en deux temps : en 1918, les femmes de plus de 30 ans ont pu voter. Il faut attendre 1928 pour que l'égalité homme/femme lors des élections soit totale. Seuls des pays comme la Belgique (1948) et la Suisse (1971) font mieux que la France.

Pourquoi la France a-t-elle accordé ce droit si tardivement ?

Dès les années 1870, sous la IIIe République, des députés ont proposé l'instauration d'un vrai suffrage universel incluant les femmes. La chambre des députés a voté à plusieurs reprises en faveur du droit de vote des femmes. Mais à chaque tentative, c'est le Sénat qui a bloqué la réforme. Or, sous la IIIe République, aucune loi ne peut passer si le Sénat vote contre. Le principal argument avancé par les sénateurs pour refuser le droit de vote est de brandir la menace de l'Eglise. A cette époque où les relations entre l'Eglise et l'Etat sont tendues, de nombreux sénateurs redoutaient que les femmes soient trop influencées dans leur vote par ce que leur dirait le prêtre. Pendant longtemps, le droit de vote avait été refusé aux femmes en raison d'arguments misogynes : celles-ci seraient faites pour être des mères et de bonnes épouses, ce qui ne serait pas compatible avec l'exercice du droit de vote ou d'un mandat politique. Par ailleurs, certains hommes politiques redoutaient l'influence qu'aurait pu avoir l'Eglise sur le vote des femmes. La Première Guerre mondiale et l'apparition des suffragettes a fait progressivement évoluer le débat.

Suffragettes : femme qui, en Angleterre, militait pour le droit de vote féminin, avant la modification de la loi électorale.

Les grandes étapes de l'acquisition du droit de vote en France

